

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

SOMMAIRE

0	GENERALITES	3
0.1	PRESENTATION DU PROJET	3
0.1.1	Présentation du projet	3
0.1.2	Adresse du chantier	3
0.1.3	Classement de l'établissement	3
0.1.4	RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS	3
0.2	SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT	3
3	CLOISONNEMENT – PLÂTRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFOND	5
3.1	DOUBLAGES ET CLOISONNEMENTS	5
3.1.1	Cloisons de distribution intérieures	5
3.1.1.1	Cloisons de distribution intérieures	6
3.1.1.1.1	Cloison 72/48	6
3.1.1.2	Cloisons de distribution hydrofuges	6
3.1.1.2.1	Cloison 72/48	6
3.1.1.2.2	Cloison 140/48	7
3.1.2	Doublages	7
3.1.2.1	Doublages simples	7
3.1.2.2	Complexes de doublage thermique	7
3.2	PLAFONDS	7
3.2.1	FP01 : Dalles 60x60	7
3.2.2	Plafonds en plaques de plâtre CF 1H	7
3.3	DIVERS	8
3.3.1	Semelles PVC	8
3.3.2	Bandes souples armées	8
3.3.3	Profils d'arrêt	8
3.3.4	Evacuation et nettoyage	8

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

0 GENERALITES

Le présent document a pour objet la description des travaux d'agencement de cloisonnement de plâtrerie, isolation à entreprendre dans le cadre du projet de la salle de Bibliothèque et d'un cyberpam

0.1 PRESENTATION DU PROJET

0.1.1 Présentation du projet

Le présent projet consiste en la construction d'une salle de Bibliothèque et d'un cyberpam ainsi que les activités annexes.

-Ce bâtiment est destiné à accueillir du public. Le bâtiment est assujéti à la réglementation ERP (Etablissement recevant du Public) et ERT (Etablissement recevant des travailleurs).

-Les travaux seront réalisés sur 8 mois.

-Un plan de déroulement des étapes de l'opération est joint au présent dossier.

0.1.2 Adresse du chantier

Rue de Maréchal Leclerc
59 710 Pont à Marcq

0.1.3 Classement de l'établissement

Le centre culturel est proposé au classement ERP **type S avec activités de type L, N pour l'existant (hors marché) – 4^{ème} catégorie.**

0.1.4 RAPPEL DE LA LISTE DES LOTS

CCTC – Cahier des Clauses Techniques Communes

Lot 01: Gros Œuvre étendu

- CE01 : Gros Œuvre
- CE02 : Couverture – Etanchéité
- CE03 : Menuiseries extérieures – serrurerie

Lot 02: Menuiseries intérieures

Lot 03: Cloisonnement – plâtrerie - isolation

Lot 04: Carrelage

Lot 05: Sols souples - peintures

Lot 06: Electricité courants forts/courants faibles

Lot 07: Plomberie – sanitaires – CVC

Lot 08: VRD et aménagements paysagers

0.2 SPECIFICATIONS PARTICULIERES AU PRESENT CORPS D'ETAT

L'entreprise accepte sans réserve l'ensemble des conditions et indications définies au Cahier des Clauses Techniques Communes à tous les lots.

Le présent document a pour but de définir tous les travaux nécessaires à la réalisation de l'opération.

Les matériaux indiqués dans le présent CCTP et les techniques de mises en œuvre ne sont pas imposés. Toutefois et afin de préserver une juste concurrence, les entrepreneurs devront répondre sur le projet de base (marques et types de matériaux).

Ils pourront présenter sur feuillets annexes et clairement séparés tous types de variantes.

Le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre jugeront ces variantes.

Dimensions des ouvrages et mise en œuvre

-Les dimensions indiquées sur les documents graphiques sont données à titre indicatif.

-L'entrepreneur du présent lot doit avant la mise en œuvre des travaux, s'assurer que les plans d'exécutions des entreprises ont bien reçu l'approbation du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Le choix des matériaux et matériels utilisés ainsi que leur mise en œuvre ne sont définitifs qu'après accord du maître d'œuvre et du bureau de contrôle.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CTP	Février 2019

Les études sont à la charge du présent lot, et doivent être estimées avec la remise de prix du présent lot. Si nécessaire, l'entrepreneur précisera les coordonnées du bureau d'étude qu'il aura choisi. Elles seront transmises au maître d'œuvre avant tout démarrage des travaux.

Les études regrouperont l'ensemble des documents graphiques nécessaires ou jugés nécessaire par le maître d'œuvre à l'exécution des ouvrages prévus au présent lot.

Documents de références:

- Ensemble des DTU concernés par les travaux du présent lot,
- Ensemble des avis techniques concernés par les travaux du présent lot,
- Normes NF: Ensemble des normes NF concernées par les travaux du présent lot,
- Ensemble des prescriptions (fabricants, fournisseurs...) concernées par les travaux du présent lot,

Protection des ouvrages :

Etat du terrain

L'entrepreneur devra prendre possession du terrain dans d'état où il se trouve, étant entendu qu'il l'a examiné avant de remettre son offre et aura fait, le cas échéant, toutes les réserves qu'il aura jugées utiles. Il ne pourra se prévaloir ultérieurement d'une méconnaissance du site et des conditions d'accès.

Il restituera les lieux dans un état comparable en fin de chantier. Les routes et accès au chantier seront entretenus pendant la durée des travaux de tous les lots par l'entreprise. A partir de ce moment, les travaux nécessaires à l'évacuation provisoire des eaux pluviales seront à la charge du présent lot, à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Les travaux d'installation et repliement du chantier (cantonnement, eau, électricité, téléphone) ainsi que leurs entretiens, sont à la charge de l'entreprise. Il en est de même pour les travaux nécessaires à la sécurité et la préservation de la santé du personnel.

Avant tout démarrage des travaux, l'entreprise fournira au Maître d'œuvre les adaptations qu'il compte apporter aux plans fournis en fonction de la méthode de travail qu'il adoptera lors de l'exécution.

Remise en état des lieux

L'entreprise est tenue pour responsable de ses ouvrages et en doit la protection jusqu'à leur réception. Tous les ouvrages du présent lot devront être protégés jusqu'à la réception par des dispositifs adaptés aux risques de dégradation.

Pour la réception, ces protections devront être complètement et soigneusement enlevées par le présent lot.

Aucun désordre ou dégradation ne saurait être toléré dans les bâtiments, ouvrages ou réseaux voisins, enterrés ou non. L'entreprise mettra en œuvre tous les moyens de protection et elle devra réparer, immédiatement et sans délai, toutes dégradations éventuelles. A cet effet, il sera envisagé, au préalable, les mesures nécessaires visant à prévenir de tels désordres : affaiblissements, fissurations, etc. L'entrepreneur est réputé connaître parfaitement les lieux et avoir pris l'exacte mesure de toutes les contraintes relatives au site et à l'environnement. Il est rappelé que, préalablement au début des travaux et si nécessaire pendant les travaux, puis en fin de travaux, l'entreprise devra faire établir tous les constats des lieux afin d'être en mesure de prouver qu'elle n'a pas détérioré les installations existantes et bâtiments voisins conservés.

Contrainte de site en centre-ville:

Les travaux se dérouleront en centre-ville de Pont à Marcq. Il sera nécessaire de veiller à la bonne tenue des aires de travail pour ne pas perturber le voisinage et la vie des habitants. Les déchets devront être évacués au fur et à mesure, l'aire de stockage des matériaux devra être close et entretenue.

Les entreprises prendront toutes les précautions nécessaires afin de réduire au minimum les nuisances dues au chantier, avec un soin particulier apporté aux bruits, accès livraison, poussières... Les accès aux zones en travaux devront être clairement distingués.

Précautions vis-à-vis des constructions existantes en mitoyenneté et avoisinantes.

Les travaux sont à réaliser à proximité voire en mitoyenneté de constructions existantes occupées. En conséquence, l'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en prenant toutes les dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel ces constructions existantes et éviter directement ou indirectement tous dommages ou désordres. Toutes dispositions devront être prises par l'entrepreneur pour préserver les murs conservés, et ce avant, pendant et après les travaux, en prenant toutes les précautions pour prévenir ou éventuellement réparer les dégâts causés par son entreprise et ce jusqu'à la réception.

Accès et circulation :

Les accès, la circulation des piétons et les trottoirs de la rue devront rester normalement libre et praticable. Toutes précautions seront prises en façade avant pour assurer la sécurité des personnes. Les entreprises feront leur affaire de toute injonction éventuelle émanant des pouvoirs publics.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Février 2019

3 CLOISONNEMENT – PLÂTRERIE – ISOLATION – FAUX PLAFOND

Sont compris aux travaux du présent chapitre :

- Les études, plans d'exécution et de détails des ouvrages
- La fourniture et la mise en œuvre des matériaux décrits dans le présent CCTP,
- L'ensemble des travaux de cloisonnement plâtre,
- L'ensemble des travaux de doublages des murs avec ou sans isolant thermique
- L'ensemble des travaux de plafonnage et plafonds suspendus
- Coffres et gaines techniques
- Les ébrasements intérieurs au droit des menuiseries (sur les 4 faces)
- les accessoires, protections, etc.
- L'ensemble des coffrages nécessités par la construction.
- Tous les taquets, supports et autres moyens nécessaires à la bonne tenue des ouvrages du présent lot.
- Les sujétions résultant de l'intervention des lots techniques (Electricité, chauffage, plomberie sanitaire...),
- L'incorporation d'accessoires divers fournis par les autres lots
- Les matériaux de désolidarisations des éléments jumelés sur le joint de dilatation et contre l'existant.
- Traitement de tous les joints et raccords pour répondre à la destination des ouvrages et pour assurer leur finition parfaite.
- Joints de dilatation de 4 cm de largeur, sauf indication différente donnée par le bureau de contrôle, y compris purge et couvre joint.
- Le calepinage des joints secs et de reprises suivant un tracé rectiligne,
- L'ensemble des éléments de joints et couvre-joints au niveau des raccords existants et dilatations, à faire approuver par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle.
- Toutes les façons accessoires ainsi que les préparations nécessaires aux mises en œuvre,
- Les repiquages, les rebouchages, calfeutrements et raccords de parfaite finition.
- Le nettoyage des lieux, consistant dans la suppression des éclaboussures de plâtre ainsi que dans l'enlèvement de tout déchet et gravois résultant des travaux de ce corps d'état.
- Les frais d'installation, de démontage, de double transport et de location de(s) moyens de levage et échafaudages.
- Les chutes et les déchets d'emploi,
- Les travaux de cloisonnement, plâtrerie, isolation et faux-plafonds sont à prévoir pour l'ensemble du projet suivant les documents graphiques du DCE et des descriptifs dans leur intégralité pour une parfaite coordination de tous les corps d'état.
- L'entrepreneur tiendra compte dans son offre des incidences induites par le rapport du bureau du contrôle et de celui du CSPS.
- L'entrepreneur devra tous les travaux nécessaires à un complet achèvement de ses ouvrages et prestations selon les règles de l'art.
- Le trait de niveau à : + 1.00 m / sol fini intérieur, sera tracé et entretenu par l'entrepreneur de plâtrerie après le départ du Gros-œuvre. Il sera reporté ou tracé, sur ses ouvrages, autant de fois qu'il sera nécessaire jusqu'à la fin du chantier.
- L'entreprise du présent lot devra la pose des bâtis fournis par le lot menuiseries intérieures dans les cloisons de toute nature sur l'ensemble du projet.

NOTA : Les performances acoustiques des cloisons et plafonds seront conformes à la notice acoustique annexée au présent dossier. Les performances thermiques des cloisons et plafonds seront conformes à la réglementation RT2012 ainsi qu'à l'étude thermique annexée au présent dossier.

3.1 DOUBLAGES ET CLOISONNEMENTS

Comprenant (à la charge du présent lot) la fourniture et la pose:

- Renforts de supports sanitaires,
- Renforts pour supports de protection,
- Renforts pour mains courantes,
- Renforts pour butées de portes, etc. liste non limitative,...
- Support de charges, consoles de téléviseur, moniteurs...
- Dans les locaux humides, les protections en pied de cloisons,
- Pour les portes lourdes, les renforcements des montants au droit du bâti d'huissierie.
- La pose de semelles PVC en pied de cloison sur la hauteur des chapes
- La pose des bâtis en cloisons et ouvrages de plâtrerie (fourniture au lot menuiseries bois)

L'ensemble des PV est à fournir.

3.1.1 Cloisons de distribution intérieures

La prestation comprendra toutes les sujétions pour pose des bâtis et des huisseries bois de blocs portes intérieurs fournis par le menuisier.

Le présent lot devra la fourniture et l'exécution d'un joint acrylique :

- Entre les bâtis de blocs portes intérieurs et la plaque de plâtre de parement, sur toute la périphérie,

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

- Entre les bâtis de châssis intérieurs et la plaque de plâtre de parement, sur toute la périphérie,
- Entre les bâtis des trappes intérieurs de visite et la plaque de plâtre de parement, sur toute la périphérie,

Finition des parements lisses prêts à peindre. Les canalisations électriques seront incorporées à l'avancement par l'électricien. L'ossature galvanisée sera à raccorder sur le réseau de terre.

3.1.1.1 Cloisons de distribution intérieures

3.1.1.1.1 Cloison 72/48

Fourniture et mise en œuvre de cloison Placostil de distribution 72/48 M1 avec laine (Sous réserve de respecter les exigences acoustiques et structurelles ainsi qu'en fonction des hauteurs de cloisons): Rails + montants doubles STIL M 48 + 2 PLACOPLATRE BA 13 + laine.

Affaiblissement RA 47 dB, suivant note acoustique.

Les cloisons seront du type Placostil 72/48 de Placoplatre et constituées de la façon suivante :

- Ossature métallique Placostil constituée de rails et de montants M 48 doubles en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e,
- Chaque parement sera constitué de 1 plaque(s) Placoplatre® BA 13 NF ou équivalent.
- Laine minérale en panneaux semi-rigides de 45 mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Mise en œuvre conforme aux normes en vigueur et notamment DTU 25.41 et Avis Techniques, PV d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

Compris traitement des joints selon recommandation du fabricant par collage de bande, enduit de finition, ponçage et cornières d'angle, rails bas et haut, bande résiliente, joints mastic, montants emboîtés et remplissage en laine minérale. L'entrepreneur veillera, sur une même longueur de mur, à l'homogénéité de la finition. Aucune rupture ne sera admise. Parfaite finition en cueillis de plafond.

Les pieds de cloisons seront dotés d'une bande polyane, la remontée sera assurée de chaque côté et la fixation de cette bande sera réalisée par l'entreprise du présent lot après finitions des enduits et ponçage.

Renforcement des ossatures métalliques au droit des baies de portes, châssis et tout ouvrage fixé en cloison par montant métallique renforcé 15/10ème, afin de respecter les degrés PF ou CF et d'assurer la rigidité des ensembles.

Renforcement des ossatures par traverses pour supports lavabos, vasques, barre de levage, miroirs, etc....Renforts d'ossature, pièces spéciales en acier galvanisé, type support sanitaire pour cuvettes suspendues, y compris renforts à prévoir pour les fixations d'appareils sur plaques de plâtres, suivant prescriptions et avis techniques du fabricant.

La mise en œuvre sera conforme au DTU et/ou à l'Avis Technique et aux recommandations du fournisseur. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Finition soigné de type A suivant DTU 59-1

Compris ensemble des dispositions nécessaires au l'obtention des degrés coupe-feu 1h pour les locaux à risques.

**Localisation : Ensemble du cloisonnement de distribution suivant pièces graphiques.*

3.1.1.2 Cloisons de distribution hydrofuges

Les parements qui se situeront dans les pièces humides (Sanitaires) seront traités en plaques de qualité hydrofuge H1, sous Avis Technique.

3.1.1.2.1 Cloison 72/48

Dito dans le paragraphe 7.1.1.1.1

Mise en œuvre dito dans le paragraphe 7.1.1.1.1 avec fixation supérieure des cloisons sur charpente bois. Toutes les fixations nécessaire à la stabilité des cloisons est à la charge du présent lot. La charpente est à la charge du lot charpente.

**Localisation : Sanitaires*

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO		CCTP	Février 2019

3.1.1.2.2 Cloison 140/48

Fourniture et mise en œuvre de cloison Placostil de distribution 140/48 M1 tout hauteur avec laine (Sous réserve de respecter les exigences acoustiques et structurelles ainsi qu'en fonction des hauteurs de cloisons): Rails + montants doubles STIL M 48 + 2 PLACOPLATRE BA 18 + laine.

Affaiblissement RA 47 dB, suivant note acoustique.

Les cloisons seront du type Placostil 140/48 de Placoplatre et constituées de la façon suivante :

- Double Ossature métallique Placostil constituée de rails et de montants M 48 doubles en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e,

-Chaque parement sera constitué de 1 plaque(s) Placoplatre® BA 18 NF ou équivalent.

-Laine minérale en panneaux semi-rigides de 90 mm d'épaisseur disposée entre les montants.

Mise en œuvre conforme aux normes en vigueur et notamment DTU 25.41 et Avis Techniques, PV d'essais, prescriptions du fabricant et spécifications du marché.

*Localisation : Entre local chaufferie et Sanitaires

3.1.2 Doublages

3.1.2.1 Doublages simples

Fourniture et mise en œuvre de plaques de plâtre type BA13, collées par plots adhésifs, compris traitement des joints par collage de bande, enduit de finition, ponçage et cornières d'angles. L'entrepreneur veillera, sur une même longueur de mur, à l'homogénéité de la finition. Aucune rupture ne sera admise. Parfaite finition en cueillis de plafond.

- Doublages hydrofuges selon destination des locaux.

*Localisation : Ensemble des parois en parpaing sauf local chaufferie.

3.1.2.2 Complexes de doublage thermique

Fourniture et mise en œuvre d'un complexe de doublage thermique de type Placomur, se présentant sous forme de panneaux de plaque de plâtre Placo collées sur panneau de polystyrène expansé PSE de conductivité 0.25 m2.k/W sur support béton .

L'entrepreneur veillera, sur une même longueur de mur, à l'homogénéité de la finition. Aucune rupture ne sera admise. Parfaite finition en cueillis de plafond.

Y compris mise en place de renfort en tasseau bois pour tout doublage de mur dont la hauteur est supérieure 3,60 m

*Localisation : ENS. Doublages voile béton périphérique sauf local chaufferie

3.2 **PLAFONDS**

3.2.1 FP01 : Dalles 60x60

Fourniture et mise en œuvre d'un faux plafond suspendu type Gyptone® Activ'Air® Base ou équivalent

Dalles 600x600 mm, démontables, posées sur profils apparents, avec laine minérale

Coloris blanc avec surface lisse

Epaisseur 10mm

Finition type bord A

Réaction au feu conforme à la réglementation en vigueur.

Pose conforme aux recommandations du fabricant

Dalles adaptées aux pièces telles que sanitaires

*Localisation : L'ensemble des pièces sauf espace de rangement et local chaufferie (selon pièce graphiques)

3.2.2 Plafonds en plaques de plâtre CF 1H

Plafonds coupe-feu 1H constitués de 1 plaque de plâtre fixées en plafond par vissage sur une ossature métallique en acier galvanisé. Fixation par vis invisibles autoforeuses tête trompette.

Ossature porteuse pour la pose de plaques de plâtre. Rails ou fourrures fixées perpendiculairement aux longueurs de plaques.

Dispositifs de liaison à la structure support (suspentes, fixations...) assurant les charges permanentes telles que le poids propre du plafond, matériau isolant, objets suspendus. La planéité et l'horizontalité résultant de l'ossature ne doit pas présenter d'irrégularité de niveau supérieure à 3 mm, sous une règle de 2,00 m.

Maître d'ouvrage :	Ville de Pont à Marcq	Projet :	Construction d'une Bibliothèque et d'un Cyberpam en extension d'un bâtiment existant Rue du Maréchal Leclerc 59710 Pont à Marcq
Phase: PRO	CCTP		Février 2019

Espacement maximum des rails de l'ossature suivant la performance recherchée.

Calfeutrement des joints par bandes calicot et enduit poudre selon la technique et avec les produits du fournisseur. La mise en oeuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fournisseur.

Mise en place de bandes renforcées pour les angles.

- Type de plaques :
- 1 Plaque de plâtre BA 18 cartonnée à 2 bords amincis standard (pièces sèches)
- 1 Plaque de plâtre BA 18 cartonnée hydrofugée H1, à 2 bords amincis (pièces humides)
- Résistance au feu : CF 1 h (EI 60)
-

La mise en oeuvre sera conforme au DTU, à l'Avis Technique et aux recommandations du fabricant.

Plafond de type Placostil de chez PLACOPLATRE

**Localisation : Locaux de rangement*

3.3 DIVERS

3.3.1 Semelles PVC

Fourniture et mise en œuvre de semelles PVC sous les cloisons type U collés sur dallage ou sur semelle du GO et remontée de 15 mm sur la partie inférieure

**Localisation : Sous les cloisons*

3.3.2 Bandes souples armées

Fourniture et mise en œuvre de bandes souples armées à coller pour renforcement des angles entrants, pose à l'enduit.

**Localisation : Pour mémoire.*

3.3.3 Profils d'arrêt

Fourniture et pose de profils d'arrêt en aluminium de type Schlüter ou équivalent au droit de chaque angle entrant entre cloison et mur béton, pose sans relief, ce profil sera parfaitement affleurant à la surface de la cloison finie.

3.3.4 Evacuation et nettoyage

L'entreprise aura à la charge l'évacuation, le nettoyage et la mise en propreté des locaux à la fin de son intervention.